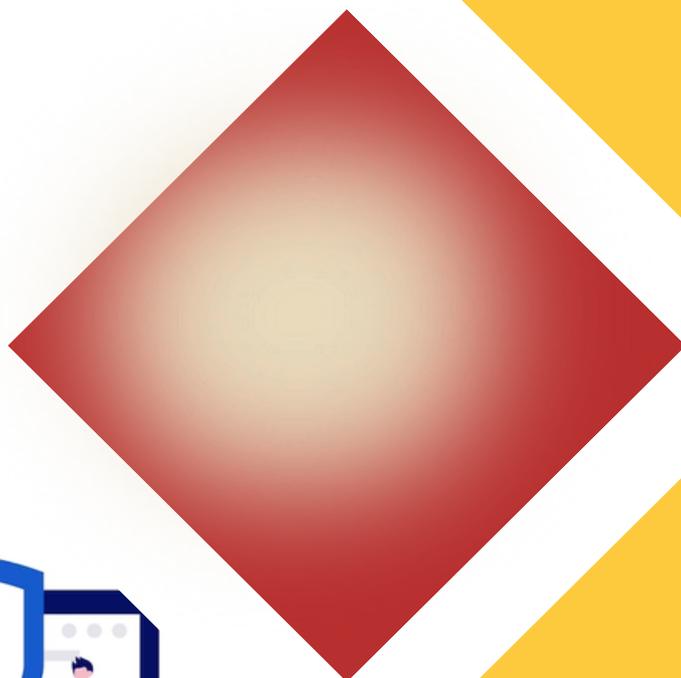
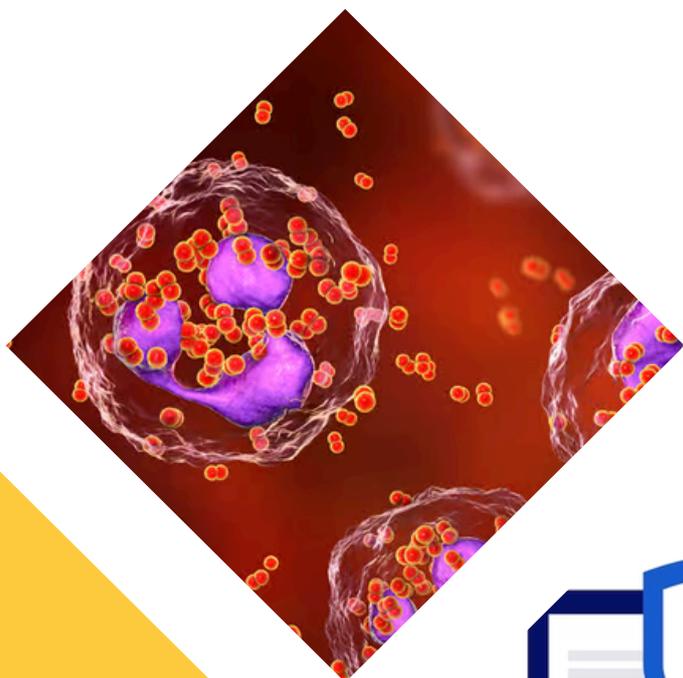
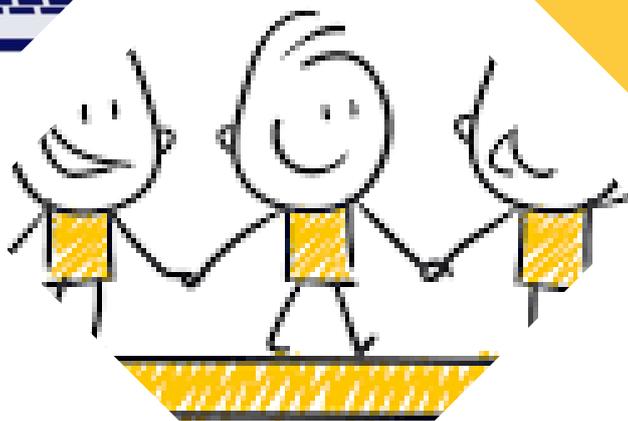


PLAN DE GESTION DE CRISE ET PLAN DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ



AMPP VIALA





Ce document reprend les éléments actuellement en vigueur dans l'établissement concernant la gestion de crise. Il ne constitue donc pas un « plan de gestion de crise » validé, mais repose sur l'expérience acquise et partagée par l'ensemble des salariés lors de la crise COVID.

Ces derniers se sont investis dans la gestion de cette crise et dans le maintien des soins auprès des usagers, avec un maintien d'activité de 91% en 2019 et 87% en 2020.



1°- Présentation du CMPP Madeleine Pelletier

Le CMPP est un établissement de soins ambulatoires pour enfant, adolescents et jeunes adultes.

1.1 Les locaux :

Les locaux, d'une superficie de 225 mètres carrés, le centre comprend un bureau d'accueil avec un espace adjacent pour les dossiers, un bureau de direction médicale, une salle d'attente, des sanitaires publics, des sanitaires réservés au personnel, cinq bureaux de consultation partageables, une salle de psychomotricité pouvant accueillir des groupes thérapeutiques, une salle de repos pour le personnel avec kitchenette, servant également de lieu de réunions de synthèse et de rencontres avec des partenaires extérieurs. Cette salle donne accès à une petite terrasse réservée au personnel, entourée de bacs d'arbustes.

Afin de favoriser la participation des enfants et des familles, une boîte à idées a été mise en place. Toutes les pièces destinées à recevoir du public sont dotées de fenêtres pour assurer une aération adéquate. Bien que l'isolation phonique ait été envisagée, des mesures supplémentaires, telles que la diffusion de musique dans la salle d'attente, ont été prises pour renforcer la confidentialité des consultations compte tenu de certaines limitations de l'isolation phonique.

1.2 - Sécurité des locaux :

Étant classé en Type U 5ème catégorie, le bâtiment n'exige pas d'alarme incendie, mais il est équipé d'une alarme d'évacuation à déclenchement manuel. De plus, il dispose d'une issue de secours distincte située en salle de psychomotricité (bureau 6). Durant les périodes de fermeture, des grilles protègent les fenêtres et baies vitrées, et la porte principale est munie d'une clé de sécurité non reproductible, nécessitant une carte spécifique pour éviter tout risque en cas de perte ou de vol de clés. Un visiophone renforce la sécurité du CMPP.

les dossiers médicaux en cours sont soigneusement rangés dans une pièce adjacente au secrétariat, placés dans des armoires fermées.

Chaque année, notre établissement met en œuvre une procédure rigoureuse de vérification réglementaire pour garantir la sécurité de ses locaux. Cette démarche englobe plusieurs aspects cruciaux tels que la prévention des incendies, la conformité électrique, l'inspection des équipements incendie, et le bon fonctionnement des sorties de secours. Pour assurer une conformité stricte avec les normes en vigueur, nous faisons appel à une société spécialisée qui effectue une évaluation approfondie de nos installations. Un rapport détaillé est ensuite émis, répertoriant les constats, les observations, et les éventuelles recommandations. En cas de nécessité, nous sollicitons l'intervention d'un électricien qualifié pour remédier aux éventuels dysfonctionnements ou anomalies identifiés. Notons que des travaux de remise en état ont déjà été réalisés en réponse aux recommandations précédentes, témoignant de notre engagement continu envers la sécurité et le bien-être de tous ceux fréquentant notre établissement.

2°- Présentation du CMPP Roland Assathiany

2.1 Les locaux

Le CMPP est situé au rez-de-jardin d'un immeuble. Il comprend une entrée qui donne sur la salle d'attente et des toilettes. Cette dernière est pourvue d'une grande baie vitrée intérieure donnant sur le bureau de la secrétaire. Les locaux disposent d'une salle de psychomotricité, du bureau du médecin directeur, une kitchenette, un bureau orthophonistes, un bureau des psychologues, un bureau pour l'assistante sociale. Deux bureaux sont utilisés par différents professionnels en fonction des emplois du temps de chacun. Les réunions se tiennent dans le bureau du médecin directeur.

Pour accéder, il faut d'abord sonner à la porte de l'immeuble au rez-de-chaussée ; il est possible de permettre d'entrer librement. La porte est ouverte par la secrétaire qui vérifie par un visiophone la présence de quelqu'un.

Il est facile de trouver des places de stationnement à proximité du CMPP.

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est facilitée par la situation du service au rez-de-chaussée.

2.2 - Sécurité des locaux :

La sécurité des locaux est assurée par :

-Des grilles sur les fenêtres

-Un système de vidéo protection de l'ouverture de la porte principale pendant les périodes d'activité

-Des volets sur les portes en période d'inactivité

Un planning d'occupation des locaux est tenu à jour régulièrement. Chaque professionnel utilise habituellement le même bureau.

La sécurité incendie répond aux normes réglementaires pour des locaux dédiés à ce type d'activité.

Tout le matériel de travail, dont les normes de sécurité sont respectées, est renouvelé selon un protocole établi par la Direction Générale.

En plus de la secrétaire, tous les professionnels disposent de matériel informatique. Une charte encadre l'utilisation.

Certains logiciels sont utilisables directement ou indirectement (bilan, etc.) avec les patients.

3°- Présentation du CMPP Charles Perrault

3.1 Les locaux :

Le centre a trois bureaux de consultation, un secrétariat, une salle de psychomotricité qui sert aussi de salle de réunion, un bureau pour l'assistante sociale, ainsi qu'un petit office.

Nous sommes situés dans une résidence calme, près du parc, en rez-de-jardin, avec une terrasse à l'extérieur.

Nous avons également une cave.

3.2 - Sécurité des locaux :

Les matériaux sont aux normes réglementaires pour la sécurité incendie.

Le CMPP est équipé d'extincteurs et de blocs secours. Une société assure annuellement la maintenance.

Le bâtiment étant classé en Type U 5ème catégorie, une alarme incendie n'est pas nécessaire. Les locaux sont pourvus d'une alarme d'évacuation à déclenchement manuel et sont composés d'une issue de secours distincte de la porte d'entrée.

Lors des périodes de fermeture, les fenêtres et baies vitrées sont protégées par des grilles ou des volets. La porte principale comporte une clef de sécurité non reproductible sans une carte spécifique, ce qui assure une protection en cas de perte ou de vol de clefs, la majorité des salariés ayant une clef d'accès. Certains
Notre CMPP bénéficie d'un interphone.

4°- Présentation du CMPP Arthur Rimbaud

3.1 Les locaux :

Les locaux sont situés au rez-de-chaussée et sont accessibles aux personnes handicapées. Dix pièces se répartissent sur un espace relativement étendu : grande salle d'attente, grande salle de psychomotricité et cuisine à disposition du personnel.

3.2 - Sécurité des locaux :

Les matériaux sont aux normes réglementaires pour la sécurité incendie. Le CMPP est équipé d'extincteurs et de blocs secours. Une société assure annuellement la maintenance. Le bâtiment étant classé en Type U 5ème catégorie, une alarme incendie n'est pas nécessaire. Les locaux sont pourvus d'une alarme d'évacuation à déclenchement manuel et sont composés d'une issue de secours distincte de la porte d'entrée.

Lors des périodes de fermeture, les fenêtres et baies vitrées sont protégées par des grilles ou des volets. La porte principale comporte une clef de sécurité non reproductible sans une carte spécifique, ce qui assure une protection en cas de perte ou de vol de clefs, la majorité des salariés ayant une clef d'accès. Certains CMPP bénéficient d'un interphone.

Les dossiers médicaux en cours ou archivés sont rangés au secrétariat dans des caissons ou placards fermant à clef.

5° - Présentation CMPP François Truffaut

Le CMPP dispose d'un local de 196 m² en rez-de chaussée, implanté au cœur de la cité, à proximité des écoles et des lieux de vie. Un déménagement est prévu afin de proposer des locaux plus spacieux et plus adaptés à l'accueil des enfants et des familles. Les locaux actuels empêchent le développement de nouvelles activités thérapeutiques au CMPP.

6° - Présentation CMPP les Trois Rivières

Le CMPP d'un espace organisé sur deux niveaux. Le rez-de-chaussée comprend diverses zones fonctionnelles : un secrétariat, un bureau polyvalent pour la psychothérapie et les consultations, une cuisine, un espace combiné pour l'orthophonie et la psychomotricité (une petite salle), un bureau dédié aux consultations, un espace réservé à l'assistante sociale, une salle d'attente, ainsi que deux toilettes, une pour le personnel et une pour les usagers. Un couloir relie cet espace au premier étage. Le premier étage se compose d'un bureau dédié à la psychomotricité, d'un petit bureau pour la psychothérapie, d'un autre bureau pour la

psychothérapie, d'une petite salle d'attente et d'un couloir. Chaque bureau est équipé du matériel nécessaire à sa discipline, comprenant des ballons, des parcours, des jeux, ainsi que du matériel pédagogique et de rééducation. Le renouvellement du matériel est effectué annuellement sur demande.

7° - Présentation du CMPP Gaston Berger

Les bureaux de consultation sont en rez-de-chaussée avec accès handicapés. Au total, on compte 7 salles. 4 bureaux de taille moyenne de consultation peuvent recevoir les patients et leur famille. 1 très grande salle est utilisée pour les groupes thérapeutiques, la psychomotricité et la réunion de synthèse. Un autre très grand bureau peut permettre d'effectuer également des séances de psychomotricité ou de faire un groupe si nécessaire.

La secrétaire médicale a un bureau vitré qui donne sur une grande salle d'attente. Tous les bureaux et la salle d'attente ont des fenêtres, c'est lumineux et cela permet d'aérer les pièces pour améliorer les conditions de sécurité sanitaires du lieu.

8° - Présentation du CMPP Paul Klee

Le CMPP dispose d'un local de 180 m² bien distribués, de circulation facile, implanté dans la cité du Parc à Vernouillet.

Il comprend six bureaux (dont un réservé au service social), une salle de psychomotricité, un secrétariat, une salle de réunion et une salle d'attente.

9° - Présentation du CMPP Jules Verne

Le CMPP dispose d'un local de 180 m² bien distribués, de circulation facile, implanté dans la cité du Parc à Vernouillet.

Il comprend six bureaux (dont un réservé au service social), une salle de psychomotricité, un secrétariat, une salle de réunion et une salle d'attente.

10° - Présentation du CMPP Gustave Eiffel

L'entrée du CMPP donne sur deux espaces d'accueil : un hall d'accueil destiné aux grands adolescents et donnant sur la salle d'attente pour les petits enfants ; avec bureau du secrétariat. Un couloir donne accès au bureau de l'assistante sociale, au bureau de consultation et thérapie familiale, au bureau du médecin directeur, à une salle de psychomotricité / salle de groupe et de synthèse, au bureau de psychologue, au bureau de l'orthophoniste à temps plein, et à un bureau d'orthophoniste / neuropsychologue. La plupart des bureaux sont mutualisés. Au bout du couloir, il y a deux wc (privé et public) et kitchenette.

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

11° - Présentation du CMPP Les Pyrénées

Le CMPP les Pyrénées se trouve à l'entresol d'une des tours de la cité du Parvis de la Bièvre, dans un quartier populaire d'Antony. Cette situation au coeur même du lieu de vie de nos usagers, proche des écoles, collèges et lycées fréquentés par les enfants est un atout important à la fois pour notre reconnaissance comme lieu de soin familial et sécurisant et pour nos échanges avec nos partenaires. Les locaux du CMPP les Pyrénées ont été récemment restructurés et rénovés, ils sont clairs, accueillants et agréables.

12 ° - Présentation du SESSAD Les Volets Bleus

Le SESSAD est installé dans un pavillon constitué de quatre demi-niveaux et doté d'un jardin. Au premier niveau, une salle éducative accessible depuis l'extérieur est prévue pour les personnes à mobilité réduite. Une salle réservée au personnel, adjacente à la salle éducative, dispose de deux accès : l'un directement depuis la salle éducative et l'autre depuis l'arrière du bâtiment lorsque la salle éducative est occupée. Le deuxième niveau comprend une salle d'accueil, deux salles modulables adaptées aux besoins et aux personnes à mobilité réduite lorsque l'accès aux niveaux supérieurs est difficile, ainsi que des toilettes adaptées. Au troisième niveau, un bureau polyvalent, un local pour le photocopieur et le bureau de la directrice sont aménagés. Le quatrième niveau abrite des toilettes et une salle de bain réservées au personnel, ainsi que les bureaux du psychiatre, de la neuropsychologue et de la psychopédagogue. Enfin, au cinquième niveau, se trouve la salle de psychomotricité.

2°- Analyse des risques de crise:

Au regard du fonctionnement de l'établissement, le fonctionnement de l'établissement et son activité pourraient être gravement affecté par différentes crises :

2.1- Risque épidémique :

La crise COVID a très fortement impacté la continuité des soins et le fonctionnement de l'établissement. Cependant, 89% de l'activité a pu être maintenu grâce à la gestion de crise mise en place. Ces mesures servent désormais de support au plan de gestion de crise infectieuse.

Les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Mise en place des gestes barrières
- Distribution de masques et de gels hydroalcooliques
- Mise en place du télétravail
- Adaptation des consultations en présentiel et téléconsultations
- Réaménagement des locaux pour respecter la distanciation sociale
- Formation continue des salariés sur les protocoles sanitaires
- Communication régulière avec les usagers et les familles pour les informer des mesures prises et des changements dans l'organisation des soins
- Coordination avec les autorités sanitaires pour suivre les recommandations et ajuster les mesures en conséquence

Annexe 1 : Mesures de prévention COVID-19

2.2- Risque cyberattaque :

La prise en compte du risque de cyberattaque a amené l'association à mettre en place un serveur sécurisé avec des sauvegardes régulières des données via un prestataire informatique : IBS. Une solution de sécurité informatique est installée sur l'ensemble des postes informatiques de l'association. L'association est actuellement en cours de déploiement d'une solution de Dossier Usager Informatisé, avec la migration de toutes les données de santé sur le serveur de l'éditeur prévue d'ici fin 2024.

L'éditeur sélectionné, SOCIANOVA, est référencé Ségur numérique dans le cadre des DSR PA-PH-DOM et PDE et PDS.

2.3- Risque attentat:

Le plan Vigipirate est connu de l'association. Le diagnostic de sécurité a conduit à la mise en place d'un accès sécurisé aux locaux par digicode et visiophone. La signalétique appropriée est en place. La liste des correspondants est disponible à l'accueil de tous les établissements. Le personnel est sensibilisé au signalement de personnes étrangères à l'établissement, à l'exception des accompagnants des usagers.

2.4- Risque incendie :

une société externe gère la vérification des extincteurs et des panneaux d'évacuation chaque année, en lien avec l'assistant des services généraux. Une formation incendie a été réalisée pour l'ensemble de nos professionnels. De plus, la société APAVE est responsable des vérifications électriques annuelles pour garantir la sécurité des installations.

2.5- Risque vandalisme :

Pour répondre au risque de vandalisme, des mesures spécifiques ont été intégrées dans le plan de gestion de crise de l'association, ciblant particulièrement les locaux les plus concernés : Arthur Rimbaud, Jules Verne, Paul Klee.

Les locaux de ces établissements sont équipés de systèmes de surveillance par caméras, avec intervention immédiate en cas d'intrusion.

L'accès à tous les bâtiments est contrôlé grâce à des digicodes et visiophones.

En complément de ces mesures, l'association a souscrit à des polices d'assurance spécifiques couvrant les dommages causés par le vandalisme. Cette couverture assure que, en cas de dommages matériels importants, les frais de réparation ou de remplacement sont pris en charge par l'assurance, ce qui aide à maintenir la continuité de l'activité sans impacter significativement les finances de l'association.

3°- L'organisation de la cellule de crise :

En cas de crise, une cellule de crise est immédiatement activée sur décision de la direction générale. Elle se réunit dans l'établissement concerné, ou éventuellement au siège de l'association. Elle est composée de :

- Directrice Générale
- Médecin directeur ou psychologue coordonnateur
- Chef de service SESSAD
- Secrétaire de l'établissement
- Assistant des services généraux
- Responsable administrative
- Responsable RH
- CSE

La cellule reste en lien si besoin avec la cellule d'appui de l'ARS.

4°- Gestion des dispositifs et matériels existants, à déployer lors des crises probables identifiées :

- La trousse de premier secours
- Dispositifs de crise sanitaire : gestion du stock de masques, de gels hydroalcooliques, de produits désinfectants
- Les annuaires utiles en cas de crise
- Annuaire des professionnels à contacter : DG, RH et RADM
- Annuaire « institutionnel » (ARS, Mairie, Police, Gendarmerie)
- Annuaire des prestataires techniques : Assistant des services généraux
- La nature ambulatoire des prestataires n'implique pas de contrats d'urgence en cas de canicule.
- La procédure concernant les événements indésirable

La communication interne :

- Par mail aux adresses :
 - Administration@amppviala.fr
 - secretariatdg@amppviala.fr
 - RH@amppviala.fr
- Par téléphone au : 01 44 37 19 30

5°- Plan de continuité de l'activité

5.1- Gestion de l'activité :

- Si nécessaire, l'ensemble des prestations de soins individuels sont réalisés en téléconsultation. Les activités de groupe sont suspendues, avec une suppléance possible par des téléconsultations individuelles.
- Les médecins gèrent l'organisation de leur file active avec l'équipe pluridisciplinaire.
- Les synthèses sont maintenues et réalisées à distance.
- Les secrétaires médicales et les assistantes de service social sont responsables de reprendre contact avec les usagers dont l'établissement n'a plus de nouvelles.

5.2- Réunion de coordination :

- Une réunion hebdomadaire analyse les événements indésirables survenues dans le cadre de la continuité d'activité, en fonction des données tenue par la secrétaire de l'établissement.
- Le COPIL de la cellule, le comité de direction et les médecins assistent à cette réunion avec une possibilité de visioconférence.
- Les mesures correctives sont prises.
- Une grande vigilance est apportée sur les ruptures du projet de soins provoquées par la crise.

Organigramme gestion de crise

MÉDECIN DIRECTEUR ET COMITÉ DE DIRECTION

1

- Déclenchement et levée de la cellule
- Direction de la cellule
- Relation avec les autorités
- Gestion de la communication
- Information de l'ARS
- Décision sur les situations d'urgence en lien avec les usagers
- Suivi de l'activité

2

MEDECIN ET PSYCHOLOGUE CONSULTANT

- Gestion de la téléactivité de leur file active
- Coordination des télésynthèses
- Choix des usagers reçus en présentiel
- Participation en visioconférence à la gestion de crise

SECRETAIRE DE L'ETABLISSEMENT ET ASSISTANT DES SERVICES GÉNÉRAUX

3

- Gestion de stock de masques/gel hydroalcoolique
- Mise en place de la signalétique
- Organisation de l'entretien des locaux



RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES

- Gestion du personnel
- Gestion des autorisation d'accès aux locaux

5 + 4

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- Médecins
- Médecine du travail
- Cellules d'appui de l'ARS